



Concours 2025-2026

Volet : Jeune leader en santé durable

1. Contexte et objectif

Le Centre intersectoriel en santé durable veille à soutenir la relève en recherche en santé durable par des concours de bourses et de subventions. Le présent concours offre une subvention de démarrage de 40 000 \$ afin de soutenir une personne chercheuse en début de carrière.

2. Conditions d'admissibilité

Les personnes candidates au volet jeune leader devront :

- 2.1 Être membre régulier du CISD;
- 2.2 Poursuivre une carrière de recherche dans le domaine de la santé durable;
- 2.3 Détenir le statut de chercheur ou chercheuse universitaire OU de chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne OU de chercheur ou chercheuse de collège OU de chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par les FRQ, et ce, selon les [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec](#);
- 2.4 Consacrer au moins 75 % de ses activités professionnelles à la recherche (la personne jeune leader devra être dégagée des tâches administratives);
- 2.5 Démontrer un leadership dans la recherche en partenariat avec les parties prenantes, incluant la communauté citoyenne et les milieux cliniques;
- 2.6 Présenter une programmation de recherche intersectorielle en démontrant ses collaborations avec des personnes cochercheuses spécialisées dans les domaines de recherche du FRQS et du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) ou du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT);
- 2.7 S'engager à déposer un plan de mentorat pour ses trois premières années à titre de chercheuse ou de chercheur autonome.

Une attention particulière aux dimensions d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) sera portée lors de la sélection des candidatures, tel que recommandé par la [Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion 2021-2026](#) du Fonds de recherche du Québec notamment.

Note : Les récipiendaires d'une subvention dans le cadre des concours 2023-2024 et 2024-2025 de la Chaire de recherche en santé durable et du CISD ne sont pas admissibles au présent concours.

3. Critères de sélection

Ci-dessous figurent les critères d'octroi obligatoires qui seront considérés dans l'évaluation des projets soumis :

- 3.1 Le projet proposé doit s'inscrire dans la vision globale de la [santé durable](#) et agir sur les [principaux facteurs qui l'influencent](#), quels qu'ils soient.
- 3.2 Le projet proposé doit être coréalisé en partenariat avec les citoyennes et les citoyens impliqués dans le projet dès son démarrage et dans toutes ses phases (planification, réalisation, évaluation, transfert des connaissances).
- 3.3 Le projet proposé doit s'appuyer sur l'interdisciplinarité et [l'intersectorialité](#) pour en élargir la perspective en santé durable et toucher, dans sa globalité, un maximum de personnes.
- 3.4 Le projet proposé doit générer des résultats tangibles et rapides, dans la mesure du possible, pour les milieux concernés et présenter, outre l'efficacité économique, un fort potentiel de transformation sociale et/ou environnementale.
- 3.5 Les candidats et les candidates s'engagent à présenter les résultats du projet proposé aux publics cibles concernés par le projet directement ou indirectement, incluant le grand public, et ce, sous une forme accessible (vulgarisés, présentés de façon visuelle et dynamique).
- 3.6 Les candidats et les candidates s'engagent à tenir compte des principes l'ÉDI dans le cadre de leurs travaux dans le but d'inclure une diversité de perspectives qui reflètent les préoccupations et les besoins de l'ensemble de notre société.

4. Dépenses admissibles

- 4.1 Les titulaires d'une subvention et leur établissement gestionnaire sont responsables de la gestion adéquate des fonds, conformément aux [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec](#).
- 4.2 Les propositions de recherche soumises au présent concours doivent comporter des activités distinctes de celles déjà financées par un autre organisme.
- 4.3 Seules les dépenses nécessaires et directement liées à la planification et à la réalisation des activités prévues (incluant un maximum de 2 dégrèvements/an) sont admissibles.
- 4.4 Le montant maximal alloué pour les déplacements et les séjours (incluant les frais de participation à des colloques ou à des congrès scientifiques) ne doit pas dépasser 15 % de la subvention annuelle octroyée, soit un maximum de 3000 \$/an. Le mode de déplacement choisi doit être le plus économique possible.

5. Modalités d'attribution

- 5.1 Un comité d'évaluation formé de personnes citoyennes et de membres de la communauté scientifique examinera les demandes et les documents afférents et recommandera la candidature et le projet à financer à la direction du CISD, laquelle prendra la décision finale.
- 5.2 La personne gagnante sera contactée par courriel et informée du montant de financement accordé et des modalités de versement. Ces informations seront également diffusées sur le [site Internet du CISD](#) ainsi que dans les réseaux sociaux.
- 5.3 Les commentaires du comité d'évaluation ne seront pas transmis, mais il sera possible d'obtenir une rétroaction verbale auprès de la présidence du comité.
- 5.4 Le financement maximal octroyé de 40 000 \$ (40 000 \$/an pendant 1 an) s'applique seulement au projet soumis et ne peut donc être utilisé à d'autres fins.
- 5.5 Si le projet se réalise partiellement, ou s'il reste des fonds non utilisés à la date de fin du financement, la direction du CISD devra approuver toute utilisation ultérieure de ces fonds. Elle se réserve également le droit de demander le remboursement de tout montant inutilisé, et cela dans les meilleurs délais.
- 5.6 En acceptant la subvention, la personne candidate s'engage à :
 - Déposer à la direction du CISD un plan de mentorat pour ses trois premières années à titre de chercheuse ou de chercheur autonome.
 - Participer à des activités de transfert ou de diffusion de connaissances du CISD en lien avec le projet;
 - Compléter et transmettre dûment rempli et signé le rapport de reddition de comptes final dès que le projet est entièrement réalisé et au plus tard le 31 mai 2027, soit deux mois après la date de fin du financement;

- Rendre disponibles en libre accès ses publications scientifiques au plus tard 12 mois après leur publication, conformément à la [Politique de diffusion en libre accès](#) des FRQ;
- Aviser le plus rapidement possible les responsables du CISD de tout changement de situation pouvant affecter le respect des conditions d'octroi (p. ex. changement de statut, de lieu de recherche, etc.);
- Faire mention du soutien financier du CISD dans les communications imprimées ou électroniques entourant le projet.

6. Présentation de la demande

- 6.1 Les documents suivants doivent être transmis en français, dans un langage inclusif, clair et accessible à tous :
- 1) **Lettre de présentation** du candidat ou de la candidate (1 page recto maximum) :
 - Confirmant son admissibilité;
 - Énonçant sa motivation pour participer au présent concours, et;
 - Précisant son intérêt pour la santé durable et la participation citoyenne.
 - 2) **Capsule vidéo** de 180 secondes expliquant le contexte, les motifs, l'intersectorialité et les retombées anticipées.
 - 3) **Formulaire de demande** dûment rempli et signé.
 - 4) **Curriculum vitae** (toutes formes de CV destinés aux grands organismes subventionnaires seront considérées comme recevables. Le CV descriptif est également accepté).
 - 5) **Lettre d'appui** de l'établissement d'attache (université, cégep, collège, faculté, centre de recherche) permettant de détenir les fonds de recherche (1 page recto maximum).
 - 6) **Deux lettres de recommandation** rédigées par une personne qui connaît bien les travaux du candidat ou de la candidate (1 page recto maximum).
 - 7) Autres lettres d'appui à la candidature, s'il y a lieu (1 page recto maximum par lettre).
- 6.2 L'ensemble des documents relatifs à la candidature doivent être **regroupés en un seul document PDF, en conservant le même ordre qu'indiqué au point 6.1**, et transmis par courriel avant le 26 octobre 2025 à 23 h 49, à l'adresse cisd@uqac.ca.
- 6.3 Seules les demandes complètes et respectant les instructions (nombre de caractères, de pages et d'autres indications et critères pertinents), remplies électroniquement et transmises par courriel avant l'heure et la date limite seront acceptées.
- 6.4 Aucune demande ni version corrigée transmise après l'heure et la date limites ne sera considérée.

Résumé

Année d'attribution :	2025-2026
Montant du financement :	40 000 \$ (40 000 \$/an pendant 1 an) (1 subvention)
Enveloppe financière totale disponible :	40 000 \$
Lancement du concours :	15 septembre 2025
Date limite des soumissions :	26 octobre 2025 à 23 h 59
Annnonce des résultats	21 novembre 2025
Début du financement :	Décembre 2025
Fin du financement :	30 janvier 2027
Date limite de la remise du rapport final :	31 mars 2027

Pour toute information, communiquez avec la coordination du CISD : 418 545-5011 poste 5613 ou à l'adresse cisd@uqac.ca